

Projet d'établissement

Septembre 2020 - Juin 2023
implantation de
DOLEMBREUX



*Ecole communale de Dolembreux
Rue d'Esneux, 28
4140 Dolembreux – Sprimont*

*Tél : 04/368 56 31
GSM : 0487 70 45 16*

*Mail : ecole.dolembreux@sprimont.be
Facebook : Ecole communale de Dolembreux*

Situation de notre école

Située dans un écrin de verdure, l'école communale de Dolembreux, à l'architecture contemporaine, a été inaugurée en 1994. Proche des grands axes routiers, elle est aussi dotée de trois vastes parkings et de passages pour piétons assurant une sécurité totale aux enfants et aux parents.

Trois cours de récréation (en fonction de l'âge des enfants), une plaine de jeux, des tracés de terrains de football et de basket, deux préaux, des bancs, un espace « calme », une fontaine à eau... ont été pensés pour le bien-être des petits et des grands. Une salle de sport jouxte l'école et est équipée d'un matériel de qualité et est à la disposition des professeurs d'éducation physique et de psychomotricité. En entrant dans le bâtiment, on découvre des espaces lumineux, colorés et chaleureux.

Les horaires de notre école

Garderie : de 7h15 à 8h15

Cours : de 8h30 à 10h10

Récréation : de 10h10 à 10h30

Cours : de 10h30 à 12h10

Diner + récréation

Reprise des cours : 13h30

Récréation : de 14h20 à 14h40

Cours : de 14h40 à 15h30

Garderie : de 16h à 18h

Table des matières

Pages :

4 : Préambules

4 : Introduction et généralités

5 : Fonctionnement de l'établissement

Obligations scolaires

5 : Objectifs particuliers de l'enseignement maternel

5 : Objectifs prioritaires

6 : Pédagogie de l'établissement

A : Nos méthodes au quotidien

6 : Compétences disciplinaires

6 : Découverte, production, création

6 : Articulation pratique /théorie

7 : Équilibre travail individuel et collectif

7 : Les évaluations

7 : Intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé

7 : Accès aux médias

8 : Activités culturelles et sportives

8 : Citoyenneté

8 : Communication avec les parents

9 : Utilisation de l'image

9 : Gratuité de l'accès à l'enseignement et frais perceptibles

10 : Cours de langues en 3^{ème} et 4^{ème} primaires

10 : Organisation de l'année complémentaire

10 : Liaison maternel/primaire

10 : Liaison primaire/secondaire

10 : Collaboration

10 : Traitement logopédique et aménagements raisonnables

11 : Les changements d'école et le maintien d'un élève au sein d'une même année

B : Nos actions concrètes

11 : Projet de l'implantation de Dolembreux (2020-2023)

C : La formation des enseignants

12 : Les formations sur base volontaire

12 : Les formations obligatoires

Préambules

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Introduction et généralités

Ce projet d'établissement est élaboré d'après :

- *le décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental ;*
- *le décret « Ecole de la réussite » ;*
 - ❑ *mise en place d'une organisation en cycles.*
- *la circulaire du 10/08/1998 ;*
 - ❑ *assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire ;*
 - ❑ *respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages ;*
 - ❑ *rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation ;*
 - ❑ *distinguer évaluation sommative et formative.*
- *le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur ;*
- *le décret du 11/07/2002.*
 - ❑ *Organisation des formations en cours de carrière.*

*Construit et approuvé par les enseignants et la direction.
Approuvé par le Conseil de Participation et le Collège communal.
Soumis à l'avis de la COPALOC.*

Accepté par les parents.

Fonctionnement de l'établissement

Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence doit être justifiée par un mot écrit des parents sur l'un des billets d'absence distribués aux enfants en début d'année ou par un certificat médical.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Objectifs particuliers de l'enseignement maternel

- 1. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;*
- 2. développer la socialisation ;*
- 3. développer des apprentissages cognitifs sociaux, affectifs et psychomoteurs ;*
- 4. déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires ou l'orientation à suivre.*

Objectifs prioritaires

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures ;*
- encourager le respect de soi et des autres ;*
- sensibiliser au tri des déchets : animations Intradef, encouragement, matériel adéquat ;*
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Tous les enseignants adhèrent aux principes pédagogiques décrits ci-dessus et ont à cœur de les mettre en œuvre au jour le jour dans leurs activités d'apprentissage.

A. Nos méthodes au quotidien

1. **Compétences disciplinaires**

Nous développons les différentes disciplines :

français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, apprentissage des langues étrangères.

Les méthodes utilisées sont :

- la **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution ;
- la **pédagogie différenciée** y est développée par diverses méthodes adaptées. Des outils et des processus pour amener les enfants à acquérir les apprentissages sont mis en place de différentes manières ;
- la **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et par la remise du matériel et des référents des enfants au cycle suivant (pancartes, panneaux, affiches, matériel, synthèses...);
- l'**évaluation formative**, en cours d'activité, pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier ;
- l'**évaluation sommative**, bilan des acquis des élèves (voir règlement des études).

2. **Découverte, production, création**

En fonction des projets pédagogiques, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- *le théâtre ;*
- *l'art (ex : bricolage, sculpture, musique...);*
- *l'écriture (ex : textes, panneaux, rédaction de tarifs, correspondance...);*
- *le travail de présentation (ex : exposés, poésies...).*

3. **Articulation pratique/théorie**

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes, lors de défis et de projets.

4. Équilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques :

- les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, petits groupes, tutorat, leçons frontales, projet pédagogique, différenciation, remédiation, ateliers... ;
- suivant le nombre d'enfants fréquentant l'école, certaines classes sont organisées en verticalité (composites) ;
- le travail en cycles est également organisé ;
- dans certaines classes, l'accueil se fait de manière originale ;
- heures « FLA » pour les élèves à besoin spécifique en lecture ;
- heures d'intégration pour les élèves à besoins spécifiques ;
- prise en compte de la dyslexie et toutes formes de « dys ».

5. Les évaluations

- tests psychomoteurs en M1, M2 et M3 et évaluation des enfants par les enseignants ;
- tests PMS organisés en M2 et M3 à la demande de l'institutrice et/ou des parents ;
- évaluations formatives tout au long de l'année ;
- évaluations sommatives de façon régulière à la fin de chaque apprentissage. Ces résultats sont retransmis dans le bulletin distribué trois fois l'an ;
- évaluations externes non certificatives en P3/P5 (suivant la F.W.B) ;
- évaluations externes non certificatives en fin de P2/P4 ;
- évaluations externes certificatives visant à l'obtention du CEB en fin de P6 ;
- évaluations cotées du comportement dans certaines classes (5^{ème} et 6^{ème}).

Il existe la possibilité de réaliser la première étape (troisième maternelle, première et deuxième années primaires) en **4 ans** et la deuxième étape (troisième, quatrième, cinquième et sixième années primaires) en **5 ans**.

En cas de redoublement, des moyens de différenciation sont mis en place au cas par cas et, dans la mesure du possible, l'élève effectue son année complémentaire avec un titulaire différent.

6. Intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé

En collaboration avec l'école d'origine, le PMS et les parents, un enseignant spécialisé, des stratégies sont mises au point le cas échéant afin de mettre en place un système d'intégration.

7. Accès aux médias

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- bibliothèque de classe, bibliothèque d'école (sous forme d'emprunt de livres), bibliothèque communale et bibliobus ;
- abonnements de classe (Mordé Lire, ...)
- utilisation de journaux (ex : journal des enfants (JDE), presse quotidienne) et revues ;
- TV, DVD, CD, MP3, Mp4 pour l'exploitation de matières en classe ;
- wifi dans l'école (pas dans les modules), ordinateurs, tablettes (12), tableau interactif, projecteurs, tableaux blancs, écrans ;
- rallyes lecture avec questionnaires en ligne, utilisation des plateformes Khan Académie et Learningapps.

8. Activités culturelles et sportives

- assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire (ex : psychomotricité, natation, éducation physique, jeux, expression corporelle, journées sportives, CEREKi, festival sportif, je cours pour ma forme, ...);
- promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et/ou en organisant des activités (ex : musée, théâtre, cinéma, exposition, guignol, opéra, foyer culturel...);
- favoriser l'ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement au degré moyen et au degré supérieur, en alternance.

9. Citoyenneté

- préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome (conscient et critique) en le sensibilisant au respect :
 - de soi et des autres (ex : éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...);
 - des consignes et des règlements (ex : règlement de l'école et de la classe);
 - des règles concernant les zones de couleur dans la cour de récréation ;
 - de l'environnement (ex : recyclage, tri des déchets, collecte des piles, éveil à la nature et aux animaux);
 - des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire).
- responsabiliser les enfants par des tâches et des charges de classe ;
- organiser des débats sur l'actualité ou le vécu des enfants sont organisés ;
- sensibiliser aux problèmes mondiaux ;
- conscientiser à l'économie et écologie pour la planète (papier, chauffage, électricité...);
- organiser une ou deux périodes de cours de citoyenneté avec un maître spécial (selon le choix des parents);
- participer au conseil communal des enfants au degré supérieur (5^{ème} et 6^{ème}) et faisant suite à des élections ;
- collaborer avec la Teignouse et/ou OPEN ADO selon les besoins ;
- participer à diverses activités de soutien solidaire (récolte de vivres, récolte de pièces rouges, journée pyjama ...)

10. Communication avec les parents

- Favoriser la communication :
 - le journal de classe sert de lien entre les parents, l'école et les enfants (à signer quotidiennement);
 - la farde de communications :
 - Informations scolaires à compléter ;
 - Evènements scolaires (réunions et fêtes).
 - affichage aux panneaux et aux valves ;
 - choix des informations éducatives mises à la disposition des parents à l'entrée de l'école ;
 - utilisation d'une plateforme en ligne « Padlet » sur laquelle se trouve « le Dolemnews » accessible par QR code. Celui-ci contient des documents importants et des nouvelles de la

vie de l'école au fur et à mesure des semaines qui passent. Chaque enseignant et la direction peuvent modifier les informations pour qu'elles soient toujours à jour ;

- *utilisation de la plateforme Accessible ;*
 - *réflexion sur la mise en place d'un journal numérique où chaque classe (d'abord P5 P6) présenterait les différentes activités vécues (ajout de photos, vidéos, fonds sonores...)*
 - *réunions de parents : collectives en début d'année et individuelles dans le courant de l'année ou sur rendez-vous.*
 - *événements avec la collaboration de l'association de parents :*
 - *journée de la peur (parrainée) ;*
 - *fête de la Saint-Nicolas ;*
 - *fête de Noël (spectacle et marché, en alternance) ;*
 - *classes ou journées de dépaysement (un an sur deux, pour le degré moyen et le degré supérieur) ;*
 - *fête du carnaval ;*
 - *passage des cloches dans les classes ;*
 - *remise des diplômes aux élèves sortant de sixième année et accueil des enfants entrant en première année ;*
 - *journées sportives en P5 et P6 ;*
 - *jogging communal et festival sportif ;*
 - *journée spectacles réalisés par les enfants (1 an sur 2).*
- *Eveil au patrimoine :*
- *commémorations ;*
 - *classes promenades dans le village, dans la commune ;*
 - *place aux enfants (organisation communale tous les deux ans).*

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de l'année.

11. Utilisation de l'image

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Depuis peu, l'école est soumise à une réglementation stricte. C'est pourquoi, lors de la scolarité de l'enfant, les parents seront amenés à compléter un formulaire appelé RGPD (protection des données personnelles) élaboré par le PO (pouvoir organisateur) permettant ou non la diffusion de photos ou vidéos.

12. Gratuité de l'accès à l'enseignement et frais perceptibles

L'enseignement fondamental communal est gratuit. Aucun frais ne peut être réclamé pour la distribution et l'achat de manuels scolaires, la distribution et l'achat de fournitures scolaires, les photocopies et le journal de classe. Par contre, des frais de participation à des activités liées au projet pédagogique, à des activités culturelles ou sportives ou à des journées ou classes de dépaysement peuvent vous être réclamés. Ces sommes sont prélevées via la plateforme « Accessible » gérée par le PO (pouvoir organisateur) afin de ne plus avoir de manipulation d'argent à l'école. Périodiquement, une estimation des frais ainsi qu'un décompte sont portés par écrit à la connaissance des parents.

13. Cours de langues en 3^{ème} et 4^{ème} années

A l'initiative du Pouvoir Organisateur, des cours complémentaires de seconde langue sont dispensés : deux possibilités s'offrent à vous, l'anglais et le néerlandais. Le choix que vous effectuerez en fin de P2, sera obligatoirement poursuivi au degré moyen et supérieur, raison pour laquelle il vous est demandé de bien réfléchir. Ces cours de langue font partie de l'horaire hebdomadaire obligatoire. Tous les enfants concernés doivent y participer.

14. Organisation de l'année complémentaire

L'organisation de l'année complémentaire est une obligation décrétable qui comporte 3 principes :

1. son organisation doit rester exceptionnelle ;
2. il ne peut s'agir ni d'un redoublement ni de la création d'une classe supplémentaire ;
3. sa mise en place doit être adaptée en fonction des réalités de l'école.

Procédure à envisager le cas échéant :

- établir un constat (au départ des Socles de Compétences et donc de l'évolution scolaire) ;
- mettre en place des stratégies (par ex : les cours qui présentent trop de difficultés peuvent être partagés avec le travail de la classe inférieure) ;
- informer les parents et constituer un dossier d'accompagnement de l'élève en difficulté ;
- faire appel à l'équipe entière du cycle ou de l'école ;
- établir une liste des contenus à travailler autrement ;
- déterminer la classe dans laquelle l'enfant se trouve en majorité du temps ;
- planifier des rencontres avec les parents de l'enfant concerné ;
- utiliser le numérique en présentant des exercices de remise à niveau ;
- communiquer à l'élève l'état de sa progression.

15. Liaison maternel / primaire

- Collaboration P3 et M2 : chaque élève de P3 lit une histoire à un élève de M2 ;
- Collaboration P2 et M3 : une fois par semaine, un enfant de P2 va lire un livre aux M3 ;
- Collaboration P4 et M3 : système de parrainage avec diverses activités communes (bricolages, dîner une fois semaine, activités récréatives, ...).

16. Liaison primaire / secondaire

Afin de faciliter la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, les élèves de P6 participent au village des métiers, reçoivent des informations et reçoivent des anciens afin qu'ils parlent de leurs années en secondaire ou de leur métier.

17. Collaboration

- L'école dispose d'une association de parents qui permet d'organiser certaines festivités et de soutenir financièrement différents projets menés au sein des classes.
- Chaque année, les élèves de M3, P2 et P6 se rendent à la visite médicale à la Reid.
- Des tests de vue et parfois de l'ouïe sont dispensés à l'école dans les classes de P4.
- Chaque fin d'année, des activités permettant à tous les élèves de préparer le passage dans l'année supérieure ainsi que de prendre contact avec leur nouveau titulaire sont organisées.

18. Traitement logopédique et aménagements raisonnables

Suite à l'addenda de la circulaire 3628, notre école est tenue d'indiquer sa position sur cette problématique. Ainsi, nous considérons que les logopèdes indépendant(e)s sont tenu(e)s de respecter au maximum un horaire extrascolaire pour leurs prestations. Un traitement pendant les heures de cours doit rester exceptionnel. S'il y a lieu, une convention devra stipuler les modalités de l'absence au cours ainsi que les intervenants. Ce document sera joint au dossier pédagogique de l'élève.

19. Les changements d'école et le maintien d'un élève au sein d'une même année

Dans l'enseignement primaire, un enfant ne peut plus changer d'école au milieu d'un cycle.
Exemple : inscrit durant l'année scolaire 2020-2021 en 1^{ère}, 3^{ème} ou 5^{ème} année, l'élève a l'obligation de poursuivre ses apprentissages en 2^{ème}, 4^{ème} ou 6^{ème} année dans le même établissement durant l'année scolaire suivante. Toutefois, les motifs légaux du décret « Missions » concernant les changements d'école restent d'application ainsi que les raisons liées à la force majeure ou à l'absolue nécessité (psychologique ou pédagogique).

Notre enseignement fondamental comporte deux grandes étapes :

- 1^{ère} étape : de 2,5 ans à 8 ans ;
- 2^{ème} étape : de 8 ans à 12 ans.

L'enfant ne pourra être maintenu qu'une seule fois durant chaque étape. Depuis son entrée à la maternelle jusqu'en fin de 6^{ième} année primaire, l'enfant aura droit à deux années complémentaires (voir points 5 et 14).

B. Nos Actions concrètes

Projet de l'implantation de Dolembreux (2020-2023)

1. **mieux-être, mieux vivre** dans une cour de récréation repensée avec un règlement construit en accord avec les différents membres du personnel concernés (enseignants, surveillants et directeur) ;
2. **continuité des apprentissages au sein de chaque étape de la scolarité.** Sur une durée de 3 ans, tous les domaines seront envisagés (français, mathématiques et éveil) et, dans le cadre du PDP (plan de pilotage) et du contrat d'objectifs, les domaines tels que lecture, grandeurs et différenciation seront prioritaires ;
3. **donner de nouveau le goût de la lecture aux élèves** via plusieurs projets dont la création d'une bibliothèque au sein de l'école et du moment « lecture pour le plaisir » ;
4. **mise en place d'activités avec supports numériques** (rallye-lecture, plateformes en ligne...)
5. **création de dossier de l'élève à besoin spécifique et réflexion sur la différenciation adaptée à mener tout au long de son parcours scolaire.**
6. **après analyse, les résultats et les pistes des évaluations externes non certificatives seront réfléchis et exploités au sein de chaque cycle en vue d'une amélioration des apprenants.**

C. La formation des enseignants

Les orientations souhaitées en matière de formation :

1. Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ou autres formations reconnues par la Communauté française, à raison de 5 journées maximum par année scolaire.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les barrières, les surveillances...

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Certaines formations ont aussi lieu en dehors des heures scolaires et sont suivies par beaucoup d'enseignants de notre école (lecture, mathématiques, outils numériques...).

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle. Elles peuvent être suscitées par le même besoin d'améliorer ses compétences.

2. Les formations obligatoires

Deux, trois ou quatre journées de formation par année scolaire sont prévues. L'organisation de celles-ci est confiée au conseil de l'enseignement. L'équipe éducative a choisi de travailler la lecture, les grandeurs et la continuité comme prévu dans le Contrat d'Objectifs.

Construit par :

Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :

Le Conseil de Participation

Accepté par :

Les Parents

Signature